Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20261119-191126_09-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 novembre 2026

Date de convocation : **13 novembre 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 novembre 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **17** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés avec procuration : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Philippe GELARD, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Mélanie LAUTRIDOU.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2027 – Requalification de la rue des Rouairies (Tranche 1) et Aménagement de la place de l'Eglise (Tranche 2)

Vu la délibération n° 030725-01 du 3 juillet 2025, sélectionnant l'agence AGAP et ECR Environnement pour la mission de maitrise d'œuvre du marché de requalification de la rue des Rouairies, du parvis de la mairie et de deux voies communales,
Vu la délibération n ° 050626-05 du 5 juin 2026, approuvant le projet présenté, validant le plan de financement présenté et sollicitant une aide au titre du Fonds Vert « Renaturation des Villes et Villages »,

Cette opération structurante, est devenue impérative pour la commune de Plélan-le-Petit.

La requalification de la rue des Rouairies, artère principale de Plélan-le-Petit, et l'aménagement de la place de la mairie, répondent à un double enjeu : remettre à niveau et sécuriser des espaces publics très fréquentés, tout en engageant leur transformation écologique par la renaturation, la désimperméabilisation et une gestion intégrée des eaux pluviales.

Les travaux se décomposent en deux tranches, la première qui concerne la requalification de la rue des Rouairies, et la deuxième qui porte sur l'aménagement de la place de la mairie.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mise en sécurité et remise à niveau de l'artère principale.
- Renaturer et désimperméabiliser les espaces publics.
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales.
- Développer la biodiversité et adapter le bourg au changement climatique.
- Améliorer l'accessibilité et le partage de l'espace public.
- Modernisation et performance énergétique de l'éclairage public.
- Rayonnement intercommunal de l'opération.

Le début des travaux (notification des marchés) est prévu pour le mois de juin 2027, et l'achèvement pour le printemps 2030.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 851 394.47 € HT. Ce montant correspond au coût total de l'opération comprenant les deux tranches d'aménagement.

La présente demande au titre de la DETR/DSIL 2027, porte exclusivement sur la première tranche de l'opération consacrée à la requalification de la rue des Rouairies. La commune sollicite une participation de l'Etat à hauteur de 285 000,00 €.

Ci-après, le plan de financement détaillé :

Délibération n° 191126-09

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20261119-191126_09-DE

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	110 350,00 €
études	11 495,00 €
travaux	2 709 549,47 €
Aléa	20 000,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	2 851 394,47 €

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée Tranche 1	285 000,00 €	10,00 %	24/11/2026	
DETR demandée Tranche 2	285 000,00 €	10,00 %		Sollicitée en 2028 pour 2029
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	168 877,00 €	5,92 %	22/05/2025	09/11/2026
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	150 000,00 €	5,26 %		Sollicitée en mars 2027 (12ème programme)
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental - Contrat de Territoire"	200 000,00 €	7,01 %		Ne peut-être sollicitée qu'en 2028 (prochain contrat)
Conseil départemental - Amende de police	100 000,00 €	3,51 %		Sollicitée en 2027 (50 000 €) puis en 2030 (50 000€)
Conseil départemental - Bande de roulement	200 000,00 €	7,01 %		Sollicitée en 2027 ou 2028
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	125 000,00 €	4,38 %		Ne peut-être sollicitée qu'en 2028
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques	**1 513 877,00 €**	**53,09 %**		

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	437 517,47 €
Emprunt	900 000,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**1 337 517,47 €**
	46,91 %

Total Financement H.T.	2 851 394,47 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Approuvent** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorisent** Monsieur Philippe GELARD, Maire, à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2027, pour un montant demandé à hauteur de 285 000 € et qui correspond à la tranche 1 de l'opération, soit un taux de financement à hauteur de 10 %.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/11/2026**
De son affichage en mairie le **23/11/2026**

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT (Côtes d'Armor)

Le Maire, **Philippe GELARD**

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT (Côtes d'Armor)

La secrétaire, **Charline BONFILS**

Pour expédition conforme

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT (Côtes d'Armor)

Le Maire, **Philippe GELARD**